



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Reconnaissance des IADE dans une pratique isolée extra-hospitalière

Question écrite n° 2594

Texte de la question

M. Alexandre Vincendet attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité d'obtenir la reconnaissance par la communauté médicale et les autorités de tutelle de la compétence de l'IADE dans une pratique isolée extra-hospitalière et de proposer au SAMU et à l'organisme de tutelle la mise en place d'une réponse graduée, armée de la présence des IADE. En effet, la situation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE), profession de santé, est peu connue du grand public et pourtant essentielle dans le fonctionnement du système de santé du pays pour pratiquer l'anesthésie et la réanimation en toutes circonstances. Depuis plus d'un demi-siècle, la profession d'IADE est la seule profession paramédicale pour laquelle cinq années d'études à temps plein sont nécessaires et exigées dans le but de conduire à l'obtention du diplôme d'État. Depuis 2014, une reconnaissance de grade master 2 lui est attribuée. La formation de haute qualité des IADE les rend opérationnels dès la fin de leur cursus d'expérience et de formation. Cette formation compte des unités d'enseignement (UE) spécifiques aux soins critiques et au pré-hospitalier. Un stage de 4 semaines est obligatoire au sein d'un SMUR. Malgré cela, la présence des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE) y est sans cesse remise en cause. Cependant, depuis plusieurs années, de nombreux centres expérimentent une réponse paramédicale pour la gestion des urgences extra-hospitalières. Dans certains cas, le but est de combler une désertification médicale, dans d'autres, c'est une offre de soins supplémentaire. Certains centres expérimentent une réponse graduée à un appel médical d'urgence où des paramédicaux sont placés sous la responsabilité du régulateur. La démarche intellectuelle, l'analyse de la situation, la capacité à évaluer le risque, sont des compétences acquises lors de la formation IADE et consolidées par la pratique en milieu anesthésique, permettant aux IADE de réagir à bon escient et de demander un avis médical si la situation l'exige. La qualité des soins apportés à la population française dépend de la reconnaissance de la profession IADE et le maintien de sa qualité de formation. En parallèle de cette demande de reconnaissance, il l'appelle à maintenir la qualité de la formation et ses quatre domaines de compétences ; il lui demande ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et de la réorganisation du tissu hospitalier, les infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE) se sont fortement mobilisés et ont contribué à faire face à la situation particulièrement difficile au sein des établissements, grâce à leur polyvalence. Les IADE ont notamment pour mission de réaliser des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines divers, dans le cadre d'une collaboration exclusive avec le médecin anesthésiste-réanimateur. A ce titre, les compétences des professionnels IADE sont reconnues dans les différents secteurs hospitaliers où ils interviennent, dont celui du préhospitalier. Dans le cadre d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), il participe au sein de l'équipe d'intervention à la qualité des prises en charge. Par ailleurs, l'IADE est seul habilité à réaliser le transport des patients stables ventilés, intubés ou sédatisés pris en charge dans le cadre des transports infirmiers interhospitaliers. Les situations de tensions rencontrées par les structures de médecine d'urgence incitent à innover pour garantir à tous un accès aux soins de médecine d'urgence dans des délais compatibles avec la

santé du patient. Le maintien de cet accès se fera par les collaborations entre la ville et l'hôpital, par le bon usage des structures de médecine d'urgence et par les collaborations entre les différents corps de professionnels de santé. Les IADE participent dans le cadre de leurs missions en SMUR au plein maintien de cet accès à la médecine d'urgence. Ils sont un maillon essentiel de notre système de santé, Il n'est pas envisagé de remettre en question la présence de ces professionnels en préhospitalier, mais bien de mobiliser toutes les ressources humaines nécessaires à l'accès aux soins de médecine d'urgence. C'est dans cet esprit que seront menés les travaux sur une réponse graduée en réponse à un appel au SAMU centre 15/SAS.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Vincendet](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2594

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4845

Réponse publiée au JO le : [2 mai 2023](#), page 4037